

Le geste du tri se simplifie !

A partir du 1^{er} janvier 2023, nous n'avons plus qu'une question à nous poser pour savoir comment trier nos déchets :

« Est-ce un emballage ou un papier ? » si oui, direction le tri.

Les pots de yaourt, les barquettes, les tubes, les sacs et sachets et les films en plastique vont tous dans la poubelle jaune.

Tous les EMBALLAGES et PAPIERS se trient !



Journaux et magazines



Prospectus et catalogues



Courriers, enveloppes et autres papiers



Briques alimentaires et emballages en papier et carton



Emballages en métal même les petits



Emballages en plastique



ET NOUS SIMPLIFIENT la vie !

Notre objectif est de trier **6 kg supplémentaires** d'emballages et de papiers par habitant en **2023** pour développer leur recyclage. Ainsi les pots de yaourt seront recyclés en cintres, barquettes de fleurs ou en pied de meuble. **Un bon geste pour l'environnement !**

Cette évolution de consignes de tri nécessite une modernisation des centres de tri du Grand Reims et du Syndicat départemental de valorisation des ordures ménagères de la Marne. Ainsi, **19 M d'euros seront investis sur le centre de tri Trivalfer**, situé rue du Val Clair à Reims, pour adapter la taille et le fonctionnement du site, permettant un tri affiné des déchets.

Le verre est toujours à apporter au conteneur à verre et les produits dangereux en déchetterie.

Plus d'infos sur www.grandreims.fr